



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 mai 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 avril 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 mai 2007

Mise en réforme de matériels informatiques

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe
CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Isabelle RONDEAU - Mme
Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme
Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - M. Marc THEBAULT - Mme Elisabeth
BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Rodolphe CHALLET
- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Valérie UZANU donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M.
Dominique GUIBERT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen
NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2007

DELIBERATION D20070235

TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Gérard ZABATTA Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Un certain nombre de matériels informatiques et bureautiques dont l'inventaire figure en annexe (micros, scanners, imprimantes, etc.) ont dû être retirés des services. Ces matériels sont totalement hors d'usage et ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hors le recyclage.

Les écrans présentent quant à eux, dans leur composition, des éléments toxiques (terres rares pour le revêtement de l'écran notamment). Ils devront donc être détruits par l'entreprise qui détient les matériels nécessaires à ce type de manipulation. La récupération de l'électronique est gratuite mais la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'entreprise d'amortir le coût des matériels nécessaires.

Ces matériels seront repris par une entreprise de réinsertion de Saint Maixent l'Ecole (79400) – E.I.F.A., où les composants électroniques vont être recyclés.

Le tarif facturé pour la reprise de ces matériels sera le suivant :

- Ecrans, téléviseurs, minitels, etc.	0,44 €uros TTC le kilo
- Tous autres matériels (imprimantes, faxes, etc.)	0,24 €uros TTC le kilo
- Transport	Sur la base de 37,50 €uros TTC par déplacement du véhicule (St Maixent/Niort/St Maixent)

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 011.0202.611.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la mise en réforme des matériels désignés en annexe,

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire reprendre ces matériels par l'Entreprise Insertion Formation Action, située à 79400 – Saint Maixent l'Ecole et à mandater la facture qui sera établie à leur enlèvement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gérard ZABATTA